



Consortium pour le monitoring des violations des droits de l'homme pendant la période électorale de l'année 2020 au Burundi

Numéro 009 du 20 août 2020

BULLETIN BIMENSUEL SUR LE PROCESSUS ÉLECTORAL DE 2020 AU BURUNDI

INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, du 1^{er} au 15 août 2020, les organisations de la société civile burundaise, membres du consortium pour le monitoring des violations des droits de l'homme pendant la période électorale ont relevé des allégations de violations, des violations et des atteintes aux droits de l'homme. Ces atteintes, violations et allégations de violations qui ont été enregistrées au cours de cette période font état d'au moins 2 membres du parti CNL tués, 2 membres du parti CNL enlevés et 4 membres du parti CNL arrêtés arbitrairement.

Ces violations et atteintes aux droits de l'homme ont particulièrement ciblé des membres du parti CNL, candidats aux élections collinaires prévues en date du 24 août 2020.

En effet, cent-trente-quatre (134) membres des partis politiques de l'opposition, majoritairement ceux du parti CNL, ont été rayés des listes des candidats aux élections collinaires ou ont vu leurs candidatures rejetées.

Parmi les présumés auteurs identifiés figurent des agents du SNR, des policiers, des administratifs et des membres de la milice Imbonerakure.

Ce bulletin relève également des cas d'intimidations contre des membres du parti CNL et d'irrégularités dans la mise en place des membres du bureau de l'Assemblée Nationale.



LES GRANDS TITRES

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME LIEES A L'INTOLERANCE POLITIQUE

II. DES MEMBRES DES PARTIS POLITIQUES DE L'OPPOSITION RETIRES DES LISTES DES CANDIDATS AUX ELECTIONS COLLINAIRES

III. DES IRREGULARITES LIEES A LA PREPARATION DES ELECTIONS COLLINAIRES

IV. DES IRREGULARITES OBSERVEES LORS DE LA MISE EN PLACE DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Pour toute communication avec ce consortium, contacter Madame Justine Nkurunziza, présidente de la COSOME : Numéro de téléphone : +1 (613) 302-0729 E-Mail : cosome.cosome@gmail.com . Consultez aussi les sites web : www.cosome.org, www.ligue-iteka.bi, www.forscburundi.org, www.sostortureburundi.org, www.aprodhasbi.org & www.acatburundi.org

CONTENU

INTRODUCTION.....	1
CONTENU.....	2
LISTE DES SIGLES	2
I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME LIEES A L'INTOLERANCE POLITIQUE	3
I.1. DES PERSONNES TUEES	3
I.2. DES PERSONNES ENLEVEES OU PORTEES DISPARUES	3
I.3. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT PAR DES IMBONERAKURE ET DES POLICIERS.....	4
II. DES MEMBRES DES PARTIS POLITIQUES DE L'OPPOSITION RETIRES DES LISTES DES CANDIDATS AUX ELECTIONS COLLINAIRES.....	5
III. DES IRREGULARITES LIEES A LA PREPRATION DES ELECTIONS COLLINAIRES.6	
III.1. DES STRATÉGIES PRISES POUR TRUQUER LES ÉLECTIONS DES CONSEILLERS COLLINAIRES	6
III.2. RÉUNION D'INTIMIDATION EN COMMUNE GIHARO, PROVINCE RUTANA	7
IV. DES IRREGULARITES OBSERVEES LORS DE LA MISE EN PLACE DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE NATIONALE.....	7
V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	8

LISTE DES SIGLES

CECI	: Commission Electorale Communale Indépendante
CENI	: Commission Electorale Nationale Indépendante
CEPI	: Commission Electorale Provinciale Indépendante
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie - Force pour la Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
SNR	: Service National de Renseignement
UPRONA	: Union pour le Progrès National

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME LIEES A L'INTOLERANCE POLITIQUE

I.1. DES PERSONNES TUEES

Un membre du parti CNL tué en commune Ntega, province Kirundo

En date du 3 août 2020, sur la colline Runyankenzi, zone et commune Ntega, province Kirundo, Justin Himbaza, candidat aux élections collinaires et membre du parti

- Un membre du parti CNL tué en commune Ntega, province Kirundo

- Un membre du parti CNL tué en commune Kanyosha, province Bujumbura rural

- Un membre du parti CNL enlevé en commune Kanyosha, province Bujumbura rural

- Un membre du parti CNL enlevé en commune Kabezi, province Bujumbura rural

CNL, a été retrouvé mort près de la permanence du parti CNL, deux jours après sa disparition.

Un membre du parti CNL enlevé en commune Kanyosha,

province Bujumbura rural

En date du 7 août 2020, sur la colline Buhonga, zone Ruyaga, commune Kanyosha, province Bujumbura rural, Liévin Ndayiragije, responsable des jeunes du parti CNL, a été enlevé au bar Kumucamo où il était chait sa soif par des gens à bord d'un véhicule aux vitres teintées appartenant au SNR.

Selon des sources sur place, les mobiles politiques sont à l'origine de cet assassinat.

Un membre du parti CNL tué en commune Kanyosha, province Bujumbura rural

En date du 9 août 2020, sur la sous-colline Benge, zone Kiyenzi en commune Kanyosha, province Bujumbura rural, Julien Minani, membre du parti CNL et ancien garde rapproché d'Agathon Rwaswa dans le maquis et démobilisé du parti FNL, a été retrouvé mort poignardé dans la vallée de Benge et sa langue sectionnée. Selon des sources sur place, la victime avait été enlevée dans la nuit du 30 juillet 2020.

I.2. DES PERSONNES ENLEVEES OU PORTEES DISPARUES

De sources sur place indiquent que sa famille l'a cherché partout, mais en vain.

Un membre du parti CNL enlevé en commune Kabezi, province Bujumbura rural

En date du 8 août 2020, sur la colline Gakungwe, zone et commune Kabezi, province Bujumbura rural, Ezéchiél Haziyo, membre du parti CNL et encadreur au Lycée municipal Ruziba, a été enlevé de chez lui à Gakungwe par deux agents du SNR Mitterrand Ciza et Elias Masabo. Selon des sources sur place, la victime a été accusée de détenir illégalement des armes à feu,

mais ses proches dénoncent un montage visant à l'empêcher de se présenter aux élections collinaires prévues pour le 24 août 2020.

I.3. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT PAR DES IMBONERAKURE ET DES POLICIERS

Deux membres du parti CNL arrêtés en commune Mabayi, province Cibitoke

Dans l'après-midi du 11 août 2020, sur la colline Muhungu, zone Butahana, commune Mabayi, province Cibitoke, Alfred

- Deux membres du parti CNL arrêtés en commune Mabayi, province Cibitoke

- Un membre du parti CNL arrêté en commune Kanyosha, province Bujumbura rural

- Un membre du parti CNL arrêté en commune Ntega, province Kirundo

Nyandwi, candidat aux élections collinaires sur cette colline et Jean Paul Safari, tous membres du parti CNL, ont été arrêtés et détenus au cachot de la brigade Mabayi par des policiers de ladite brigade, accompagnés par des jeunes Imbonerakure. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de dé-

truire un monument du parti CNDD-FDD sur cette colline mais ce monument avait été détruit il y a plus d'une année.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Kanyosha, province Bujumbura rural

En date du 12 août 2020, sur la colline Sarongo, zone Ruyaga, commune Kanyosha, province Bujumbura rural, Protais Macumi, membre du parti CNL, a été arrêté et détenu au cachot de cette zone par des Imbonerakure dont le prénommé Mamert. D'après des sources sur place, il a été accusé d'avoir dit que les élections présidentielles ont été truquées par le parti CNDD-FDD et qu'elles avaient été en réalité gagnées par Agathon Rwasa.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Ntega, province Kirundo

En date du 5 août 2020, sur la colline Kanyagu, zone Murungurira, commune Ntega, province Kirundo, Arnelas Bimazubute, membre du parti CNL, a été arrêté par un Imbonerakure du nom de Lubin Sanzurwimo pour avoir refusé de retirer sa candidature aux élections collinaires. Selon des sources sur place, la victime a été détenue au cachot de la commune Ntega après l'avoir accusée cette fois-là d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat.

II. DES MEMBRES DES PARTIS POLITIQUES DE L'OPPOSITION RETIRES DES LISTES DES CANDIDATS AUX ELECTIONS COLLINAIRES

La campagne pour les élections collinaires prévues pour le 24 août 2020 a commencé en date du 1^{er} août 2020. Les candidats à ces élections seront élus à titre d'indépendant en ne tenant pas compte de leur appartenance aux partis politiques. Malgré cela, les candidats membres des partis de l'opposition, en particulier ceux du parti CNL, sont quotidiennement intimidés dans plusieurs collines du pays dans le but de les contraindre à retirer leurs candidatures « de leur gré » et, quand ils refusent, ils sont illégalement rayés de la liste des candidats par les membres des CECI. Dans les lignes qui suivent, il est donné quelques illustrations de ces irrégularités électorales.

Des dossiers des membres du parti CNL rejetés en province Bubanza

Dans la commune Bubanza, 25 candidats membres du parti CNL avaient déposé des

- Des dossiers des membres du parti CNL rejetés en province Bubanza

- Onze membres du parti CNL retirés des listes des candidats aux élections collinaires en commune Nyarusange, province Gitega

- Des dossiers des membres du parti CNL rejetés en province Makamba

dossiers à la CECI de cette commune. Selon des sources sur place, tous ces dossiers ont été rejetés et seuls les candidats du parti CNDD-FDD sont en train de battre campagne.

En commune de Rugazi, Alice Nsavyimana, la seule candidate

issue du parti CNL pour les élections collinaires sur la colline Butavuka a été rayée de la liste.

Onze membres du parti CNL retirés des listes des candidats aux élections collinaires en commune Nyarusange, province Gitega

En date du 8 août 2020, onze membres du parti CNL dont Audace Gahungu de la colline Bihomvora, Chrysostome Manirakiza de la colline Bikingi, Pascal Harerimana de la colline Masare, Siméon Bandyatuyaga et Désiré Manirakiza de la colline Jurwe ont été retirés des listes des candidats aux élections collinaires par la CECI Nyarusange. Selon la CECI Gitega, le motif de leur exclusion leur sera communiqué après les élections collinaires.

Des dossiers des membres du parti CNL rejetés en province Makamba

En province Makamba, 114 candidats aux élections collinaires du 24 août 2020 dont les dossiers ont été rejetés par les CECI ont fait recours auprès de la CECI Makamba. Comme l'illustre le tableau ci-dessous, à l'issue du recours, seuls 17 ont été réta-

Communes	Nombre de plaintes	Candidatures acceptées après recours
Kayogoro	2	1
Kibago	6	2
Mabanda	7	1
Makamba	57	6
Nyanza-Lac	29	4
Vugizo	13	3
Total	114	17

Notons que la plupart de ces candidats accusent les CECI de collaborer avec les membres du parti CNDD-FDD pour écarter clandestinement tout candidat appartenant ou soupçonné d'appartenir aux partis de l'opposition.

III. DES IRREGULARITES LIEES A LA PREPARATION DES ELECTIONS COLLINAIRES

III.1. Des stratégies prises pour truquer les élections des conseillers collinaires

En commune Buhiga, province Karuzi, la réunion de préparation aux élections collinaires a eu lieu vers 15 heures dans une salle de classe du Lycée communal de Buhiga où participait un groupe de 22 Imbonerakure des collines Buhiga, Mwoya et Rwingongo dont Issa Nizigiyimana, Siméon Keza, Elysée et Enock Kubwayezu alias Bob Marley, candidat aux élections des conseillers collinaires de Buhiga. Selon des sources sur place, à l'ordre du jour, figurait un point lié aux stratégies à prendre pour truquer les élections et gagner sans obstacle. Lors de cette réunion, ils se sont convenus que lors des élections,

chaque Imbonerakure qui sait écrire doit rester près du bureau de vote pour que les illettrés membres du CNDD-FDD soient aidés par ces derniers. Ils devront écrire le nom du candidat du CNDD-FDD convenu même si le votant demande d'écrire un autre nom d'un autre parti étant donné que le votant ne pourra pas lire le nom ainsi écrit. D'après les mêmes sources, pour les mandataires provenant d'autres partis politiques, ils ont convenu de les malmenier, de les accuser de frauder les élections en vue de les chasser des bureaux de vote avant même d'avoir voté.

Les mêmes sources ajoutent qu'il y a un plan visant à ne pas accepter un élu issu d'un parti politique autre que le CNDD-FDD. De plus, renchérissement-elles, même pour un membre modé-

ré du parti CNDD-FDD qui pourrait être élu, il/elle serait remplacé (e) par un membre influent dudit parti, compte tenu de ce qu'il/elle aura accompli dans le passé pour le parti CNDD-FDD.

III.2. Réunion d'intimidation en commune Giharo, province Rutana

En date du 10 août 2020, vers 9 heures, dans une salle de la commune Giharo, province Rutana, le responsable communal du parti CNDD-FDD et son adjoint ont tenu une réunion à l'intention des membres de ce parti dont Alexis Congera, responsable de ce parti sur la colline Butezi, Egide Kayuki, Jackson Bukuru, Sibomana, Laurent et Gasongo. Selon des sources sur place, le point à l'ordre du jour était de d'ordonner aux membres qui n'ont pas été envoyés par ce parti pour être candidats aux élections collinaires de retirer

leurs candidatures. Les mêmes sources précisent que ces membres dont les candidatures n'ont pas été avalisées par ce parti ont été menacés que s'ils ne retiraient pas leurs candidatures, ils auront à faire à eux. En outre, ces Imbonerakure ont décidé d'aller retirer la candidature de Ferdinand Nyawuma, membre du parti CNL, candidat aux élections des conseillers collinaires de Butezi. Ils ont dit qu'ils ne veulent pas être dirigés encore par un membre du parti CNL et qu'ils vont être dirigés par Vincent Toyi, un des leurs.

IV. DES IRREGULARITES OBSERVEES LORS DE LA MISE EN PLACE DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Election des membres du bureau de l'Assemblée Nationale

En date du 4 août 2020, le 1^{er} jour de la session des parlementaires, les journalistes n'ont pas été autorisés de suivre les activités d'analyse du projet de règlement d'ordre intérieur qui régira l'Assemblée Nationale ainsi que la mise en place de son bureau. Le motif avancé pour éloigner les journalistes était qu'ils n'allaient pas tenir de réunion, mais simplement faire une concertation. Le deuxième point à l'ordre du jour concernait l'élection du bureau de l'Assemblée nationale,

mais n'a pas requis l'unanimité des participants, ce qui a fait que ce point soit ajourné au 7 août 2020, après une semaine de réunions houleuses.

Au jour de la session pour la mise en place du bureau de l'Assemblée Nationale, le 7 août 2020, les 32 députés du parti CNL ont décidé de boycotter cette session parce qu'ils n'ont pas accepté la proposition du CNDD-FDD qui voulait accorder une place au bureau

à un député de l'UPRONA qui n'a que 2% au détriment du parti CNL représentant plus de 30% à l'Assemblée nationale. Néanmoins, pendant que tous ces 32 parlementaires étaient sortis de la salle, les députés qui sont restés dans la salle ont élu le président, le 1^{er} vice-président et le 2^{ème} vice-président de l'Assemblée nationale en trois votes différents et, à chaque poste, le candidat était unique. De ce fait, le bureau constitué du président et de son premier-vice issus du parti CNDD-FDD ainsi que du 2^{ème} vice-président issu de l'UPRONA, a pu être mis en place malgré le boycott des députés du CNL, pourtant 2^{ème} force politique du pays. Pour Agathon Rwasa, il a expliqué que c'est pour exprimer leur indignation face au forcing

exercé par le parti au pouvoir dans l'adoption du Règlement d'ordre intérieur qu'ils ont boycotté le vote de mise en place du bureau de l'Assemblée nationale. « Ils ont tablé sur le fait qu'ils sont nombreux au lieu d'approfondir le débat et d'aboutir à des consensus. Ils ont préféré passer au vote article par article. Il n'y a pas eu de vote global. Là, il y a un hic », a-t-il regretté.

Notons que le Bureau de l'Assemblée nationale ainsi constitué comprend Gélase Daniel Ndabirabe du parti CNDD-FDD qui a été élu au poste de président de l'Assemblée nationale, Sabine Ntakarutimana du parti CNDD-FDD qui a été élue 1^{ère} vice-présidente et Abel Gashatsi du parti UPRONA proche du pouvoir qui a été élu 2^{ème} vice-président.

V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les organisations de la société civile burundaise, membres du consortium pour le monitoring des violations des droits de l'homme pendant la période électorale déplorent l'intolérance politique marquée par des tueries, d'enlèvements et des arrestations arbitraires contre des membres des partis politiques de l'opposition ainsi que par des intimidations contre des militants des partis politiques de l'opposition.

Elles condamnent également les magouilles et irrégularités observées lors la mise en place du bureau de l'Assemblée Nationale et les retraits intempestifs des membres des partis politiques de l'opposition sur des listes des candidats aux élections collinaires.

Compte tenu de ce qui précède, les organisations de la société civile burundaise membres du consortium recommandent :

Au Gouvernement du Burundi:

- ♦ d'œuvrer pour l'ouverture de l'espace démocratique,
- ♦ de jouer pleinement son rôle de protéger la population sans distinction,



**Consortium pour le monitoring des violations
des droits de l'homme pendant la période électorale
de l'année 2020 au Burundi**

- ♦ de traduire en justice tous les auteurs des violations des droits de l'homme perpétrées.

Aux membres des partis politiques:

- ♦ de faire preuve de retenue et de tolérance politique pour rassurer une période électorale paisible.

Aux jeunes des partis politiques:

- ♦ d'éviter toute sorte de manipulation et de s'abstenir de comportements violents.

A la population:

- ♦ de rester sereine, solidaire et de ne pas céder aux sollicitations divisionnistes.

Aux partenaires du Burundi:

- ♦ de garder un œil vigilant sur le Burundi durant cette période critique.

***Pour toute communication avec ce consortium, contacter Madame Justine Nkurunziza, présidente de la COSOME : Numéro de téléphone : +1 (613) 302-0729
E-Mail : cosome.cosome@gmail.com .***

***Consultez aussi les sites web : www.cosome.org, www.ligue-iteka.bi ,
www.forscburundi.org , www.sostortureburundi.org, www.aprodhasbl.org &
www.acatburundi.org***